

L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 375 - Novembre 2020

édito

L'épidémie se poursuit. Impossible de ne pas le savoir tant les médias semblent ne se préoccuper que de cela, entretenant ainsi la peur et l'angoisse. Le confinement est de retour, différent cette fois puisque seuls sont totalement confinés les retraités, les privés d'emploi et les étudiants. Les actifs, quant à eux, n'étant que partiellement confinés et pour cause... Rien ne doit venir entacher les bénéfices du CAC 40. Malgré la pandémie, les travailleurs travaillent mettant ainsi en péril

leur santé et celle de leurs proches.

Tandis que le CAC 40 continue de grimper allègrement. Les bénéfices financiers augmentent, le nombre de contaminations augmente, le nombre de patients en réanimation augmente. Il n'y a guère que les salaires, les pensions et le nombre de lits en réanimation qui n'augmentent pas.

Devant la situation et fort des enseignements du 1er confinement, notre syndicat a mis en place toutes les mesures nécessaires à l'indispensable poursuite de l'activité syndicale.

Entretenir la peur afin de mieux servir la stratégie du choc, chercher à museler la classe ouvrière en la cantonnant dans sa condition de créatrice de richesse pour mieux servir les intérêts des plus aisés. Nous sommes bien là devant un choix de société.

En 2005, le milliardaire Warren Buffet déclarait : « *Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner.* » Plus que jamais la lutte de classes fait rage. Plus que jamais elle est douloureuse et injuste. Plus que jamais il est nécessaire que chacune et chacun d'entre nous s'y implique. Le syndicalisme CGT a connu des heures bien plus sombres que celles que nous connaissons aujourd'hui, pourtant les femmes et les hommes ont toujours su s'organiser pour résister. Soyons de ceux-là.

Michel Canestrelli



sommaire

- 1 - Edito
- 2 - C'est Jupiter et le Conseil de Défense
- Indigne, honteux et écoeurant
- 3 - Le 5 décembre, tous et toutes dans l'action
- Agenda et activités du syndicat
- 4 - Fiche pratique : l'APA

C'est Jupiter et le Conseil de Défense. Un point, c'est tout !

Créé en 2009, le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN) définissait les « orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations extérieures, de renseignement, de programmation de sécurité intérieure concourant à la sécurité nationale contre le terrorisme ».

Clairement, rien à voir, donc, avec les questions de santé. Le CDSN est présidé par le chef de l'État, et est composé du 1er ministre, du chef d'état-major des armées, des responsables du renseignement ainsi que des ministres des Armées, de l'Intérieur, de l'Economie, du Budget et des Affaires étrangères, et le Conseil de défense a pris une ampleur importante avec la vague d'attentats par les terroristes islamiques

Macron y a ajouté début 2020 le ministre de la Santé et le Directeur général de la santé : quel rapport avec la sécurité intérieure ?

Le CDSN a été réuni 10 fois en 2015, et... plus de 40 fois en 2020, pour décider seul et autoritairement, en amateur, des mesures dites de lutte contre l'épidémie du coronavirus.

Macron et son cabinet restreint mélangent allègrement sanitaire, sécurité et défense !

Jupiter et le Conseil de défense, un point, c'est tout !

Le monarque décide de tout, tout seul, dans le plus grand secret, en ignorant totalement et méprisant



députés et sénateurs, bafouant l'ordre constitutionnel, alors que ce sont eux qui doivent décider. Même le conseil des ministres est mis devant le fait accompli ! Le parlement est réduit au rôle de chambre d'enregistrement, et lorsque

dans un débat sur la prolongation de l'état d'urgence le gouvernement est mis en échec, Vétiniste s'emporte, perd son sang-froid, insulte les députés d'opposition, et leur demande de sortir de l'hémicycle ! Castex les qualifie d'irresponsables. Depuis mars, la multiplication des décisions et mesures unilatérales et liberticides, antidémocratiques – caractérisées par une déplorable gestion de la crise sanitaire - marquent une accentuation du caractère très autoritaire de Macron et de sa direction des affaires du pays.

Les droits sociaux et les libertés syndicales sont victimes de cet important et inacceptable autoritarisme. Voilà pourquoi, en nous adaptant aux contraintes sanitaires, nous devons continuer notre activité, en faisant preuve d'ingéniosité et d'une détermination inébranlable.

Claude BOUY

Indigne, honteux et écoeurant

Toutes les études le montrent, le covid-19 et le confinement ont fait et font exploser la pauvreté.

La macronie a voté le 2 novembre une baisse de 11 % du budget de l'aide alimentaire, alors même que de plus en plus de citoyens ont faim : le crédit passe de 72 millions en 2020 à 64 millions en 2021, soit moins 8 millions.

C'est scandaleux, honteux et écoeurant, alors que dans le même temps Macron et les siens déversent des dizaines de milliards d'euros aux entreprises et aux riches.

Les députés La Rem, appelée à tenir tête au gouvernement, ont capitulé et ont quand même voté pour cette diminution aux lourdes conséquences.

Quel mépris pour les associations, les bénévoles, et les personnes aidées !

Les témoignages de ces associations de solidarité donnent le tournis : le Secours Populaire Français (SPF) a assuré en urgence l'alimentation de 1,3 millions de personnes pendant le confinement, venues parfois après plusieurs jours sans manger. Mais Macron préfère fermer les yeux, il ne veut pas voir ! Pour lui, c'est servir le capital.

Le SPF indique que 45 % des personnes aidées cette année étaient jusque-là inconnues de l'association.

Même l'Union Européenne a fait remonter le montant de son enveloppe destinée aux denrées pour l'aide alimentaire à 870 millions d'euros pour 2021-2022.

Des centaines de milliers de personnes sont passées d'une situation critique à une situation catastrophique, alertent le SPF, les Restos du coeur, la Croix rouge et la Fédération des banques alimentaires, qui saluent la décision de l'U.E.

« Salauds de pauvres », disait Jean Gabin en 1956 dans le film « La traversée de Paris », repris en 1980 par Coluche. Plutôt salauds de riches !

Le 5 décembre, tous et toutes dans l'action

Partout en France, les luttes en cours, même pendant le confinement, contestent les choix politiques de gouvernement, du Medef et des directions d'entreprises : luttes pour des augmentations salariales, la diminution du temps de travail, la défense des services publics, la défense et la reconquête de notre protection sociale, l'octroi de moyens et personnels aux HOPITAUX PUBLICS et aux EHPADS, etc...

Le gouvernement mène une politique au service exclusif des riches et de la finance qui vise la remise en cause des conquêtes sociales et des solidarités, et en faisant diversion en instrumentalisant les questions de l'immigration, de la sécurité face au terrorisme, avec l'association islam et islamisme radical, thèmes empruntés sans retenue à la droite et à l'extrême droite.

Le tout en imposant autoritairement des mesures anti-démocratiques et liberticides, auxquelles s'ajoutent celles décidées au nom de la lutte contre la propagation du coronavirus : il conjugue répression syndicale et atteinte au droit de manifester.

**EXPRIMER SA COLERE, SA
CONDAMNATION DE LA DEPLO-
RABLE GESTION DE LA CRISE
SANITAIRE, L'EXIGENCE DE LA
REPOSE AUX BESOINS SO-
CIAUX, SON REJET EN BLOC DU
PROJET MACRON DE REFORME
SYSTEMIQUE DES RETRAITES.**

Le gouvernement, le Medef et les forces qui les soutiennent redoutent une explosion sociale, mêlant travailleurs actifs et retraités, petits commerçants et artisans, tant le mécontentement est perceptible.

Le Comité Confédéral de la CGT, prenant toutes ses responsabilités, appelle l'ensemble des travailleurs et retraités, des privés d'emplois, la jeunesse, à se mobiliser partout en France le 5 décembre par la grève et la participation aux manifestations.



**SAMEDI 5 DECEMBRE,
TOUTES ET TOUS
DANS L'ACTION**

Agenda et activités du syndicat :

- Mercredi 4 novembre : réunion secrétariat en visioconférence
- Mardi 10 novembre : réunion secrétariat
- Jeudi 12 novembre : réunion CE du syndicat en visioconférence
- Vendredi 20 novembre : réunion collectif organisation

Etat d'organisation : à ce jour 357 adhérents, moins 3 par rapport à 2019.

Urgence : Pétition Service de Santé des Armées :

Dans *l'Emancipateur* du mois d'octobre (qui a mis 15 jours pour être distribué), en encart vous avez trouvé la pétition de notre fédération pour la défense des hôpitaux militaires à signer et à faire signer autour de vous et à retourner au syndicat par courrier à : Syndicat CGT du Var des Retraités Min.Déf. 13 avenue amiral Collet, 83000 Toulon.

Dans le contexte actuel c'est la seule solution que nous ayons pour soutenir notre service de santé. Content sur votre engagement, recevez nos fraternelles amitiés.

APA

(Aide Personnalisée à l'Autonomie)

Qu'est-ce que l'APA ?

L'APA est une allocation destinée aux **personnes âgées**, en perte d'autonomie, **qui ont besoin** :

- D'une aide au quotidien (se lever, se laver, s'habiller, se nourrir, faire les courses, ...) ou
- Dont l'état nécessite une surveillance.

Pour bénéficier de l'APA ?

- Avoir 60 ans ou plus.
- Résider en France de façon stable et régulière.
- Etre en perte d'autonomie (**niveaux 1,2,3,4**) [C'est une équipe de professionnels du Conseil Départemental qui évalue le niveau de GIR].

Groupe Iso Resources (GIR)

Dépendance : niveaux 1,2,3,4

Autonomie : niveaux 5,6

Deux types d'APA

APA à domicile :

Aide à financer les dépenses (qui sont inscrites dans le plan d'aide)

APA en établissement :

Aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD

Très important :

- 1) L'APA ne fait l'objet **d'aucune récupération des sommes perçues**, ni du vivant ni au décès du bénéficiaire (contrairement à la PSD – Prestation Spécifique Dépendance).
- 2) L'APA est **exonérée d'impôts**.
- 3) Il n'y a **pas de conditions de revenus**, mais le montant de l'aide dépend du niveau de revenu.
- 4) L'APA **ne peut pas se cumuler** avec les prestations suivantes :
 - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - L'aide-ménagère à domicile
 - Les aides des caisses de retraites.

A qui s'adresser :

Centre Communal d'actions Sociales (CCAS) de la commune

Points d'informations locaux (CLIC)

Ou sur site en ligne : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Syndicat Cgt des retraités et anciens salariés du Ministère de la Défense.

